

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAION : 13 Octobre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), Mme AUBRY Sylvie (pouvoir à Mme SCHLADT Rita), Mme DENIEL Brigitte (pouvoir à Mme GUIHO Marie-France) et Mme ORDRONNEAU Séverine (pouvoir à M. COLIN Arnaud).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

OBJET : *Port fluvial de BLAIN - Adoption des tarifs 2017.*

N° 2016 / 10 / 15

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2008 relative à la convention de gestion et d'exploitation du port de BLAIN, Vu l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 5 Octobre 2016,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les tarifs suivants et ce à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

NOM DU TARIF	Tarifs 2017
Port de Blain	
Contrat de résident sur quai - compteurs privatifs	40,00 €
Contrat annuel - accès aux compteurs publics sur la période d'ouverture du canal - réduction de 50 % sur la cale n°1	53,00 €
Option du contrat annuel - forfait électricité sur la période de fermeture du canal	40,00 €
Tarif journalier après 48 heures	4,00 €

Ces tarifs sont proratisés selon la durée de stationnement.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Octobre 2016,

Le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161020-CM-2016-10-15-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016

